

Désignation de l'entreprise : SAS 2M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 635 Avenue René Beth		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 7 9 9 2 7 4 8 8 1 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N, clos le, 31122024							
		N-1 31122023							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
			Net 3						
			Net 4						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
		Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 762	AC	3 762			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
			Constructions	AP	14 486	AC	8 467	6 019	7 467
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	41 460	AS	25 923	15 537	19 465
	Autres immobilisations corporelles		AT	197 845	AU	135 858	61 988	80 401	
	Immobilisations en cours		AV		AW			6 282	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières *		BH	21 000	BI		21 000	21 000		
TOTAL (II)		BJ	278 553	BK	174 010	104 543	134 615		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 147	BW		4 147		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	447 882	BY	25 077	422 804	325 672	
		Autres créances (3)	BZ	65 995	CA		65 995	40 336	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	126 652	CG		126 652	211 404		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 459	CI		2 459	2 525		
	TOTAL (III)	CJ	647 134	CK	25 077	622 057	579 937		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	925 686	LA	199 087	726 600	714 552		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP	21 000	(3) Part à plus d'un an :	CR		
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :									
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :			Stocks :		Créances :			

Handwritten signature: Aurélie Mathias

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2M		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	465 918	507 292
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 631	(41 374)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	516 549	476 918
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	2 590	4 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 798	55 810
	Dettes fiscales et sociales	DY	131 386	177 122
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	276	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	210 051	237 634	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	726 600	714 552	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	210 051	237 634	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 762	PF		PG		PH 3 762	
TOTAL I		RK	3 762	RM		RN		RO 3 762	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	7 019	PS	1 449	PT		PU 8 467	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 798	QA	7 125	QB		QC 25 923	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	59 560	QE	12 080	QF		QG 71 640	
	Matériel de transport	QH	22 425	QI	6 259	QJ		QK 28 684	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 345	QM	7 189	QN		QO 35 534	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	136 146	QV	34 102	QW		QX 170 248	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	139 908	ØP	34 102	ØQ		ØR 174 010	
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM				NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY				NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations				SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	25 077	6V	25 077
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	
TOTAL III	7B	TY	25 077	TZ	25 077	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	25 077	UC	25 077	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	25 077	UF		
		UG		UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	21 000	UV	21 000	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	50 105		50 105						
	Autres créances clients	UX	397 777		397 777						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	14 550		14 550						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 940		2 940					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	29 281		29 281					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	19 142		19 142						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	82		82						
	Charges constatées d'avance	VS	2 459		2 459						
	TOTAUX		VT	537 335	VU	537 335	VV				
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	75 798		75 798						
Personnel et comptes rattachés		8C	54 455		54 455						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 251		39 251						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 323		35 323						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 357		2 357						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 590		2 590						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	276		276						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	210 051	VZ	210 051						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						2 590	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		39 631			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XC				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	XD				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	83	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	83			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		3 911			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
RÉGIME D'IMPÔT PARTICULIER ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	1 000			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR		44 624			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PE
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle sur valeur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
		Dt déd. exc (art.39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art.39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art.39 decies C)		YC	
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc (art.39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		44 024			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		17 951			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		26 073			
						XO		0			

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2024

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT MECENAT	600
Totalisation	600

Désignation de l'entreprise SAS 2M		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	17 951	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	17 951	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	24 223	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(41 374)		Dividendes		ZD	(41 374)					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	TOTAL I	ØF	(41 374)			TOTAL II	ZH	(41 374)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	116 899		51 314						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	87 740	XQ	100 931		92 795						
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 335		10 684						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	346 942		384 061						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	574 107		538 855						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	3 607		4 420						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	23 176		22 000						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	26 783		26 420						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	127 075		117 160						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	46 601		41 540						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *			ØB	638 686								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	5,57	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)					ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2M						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(B)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2M		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		22
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 494 316
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		42 153
	TOTAL 1	OX	1 536 469
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1 251
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	1 251
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		154 480
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		331 887
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		98
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	486 465
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 051 255
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 051 255
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 536 469
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **31|1|2|2|0|2|4|**

N° SIRET **7|9|9|2|7|4|8|8|1|0|0|0|1|7**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2M**

ADRESSE (voie) **635 Avenue René Beth**

CODE POSTAL **59690** VILLE **VIEUX-CONDE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **MM.CORP**

N° SIREN (si société établie en France) **982739096** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **1 000**

Adresse : N° **13** Voie **Rue MATHIEU DUMOULIN**

Code postal **59230** Commune **SAINT-AMAND-LES-EAUX** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 M
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 635, avenue René Beth
59690 VIEUX CONDE

RCS VALENCIENNES 799 274 881

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUILLET 2025**

Pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 39.630,79 euros décide de l'affecter comme suit :

- Au compte « associée – dividendes à régler »..... 39.000,00 euros
- Au compte « autres réserves »..... 630,79 euros

TOTAL..... 39.630,79 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} août 2025 au profit de l'associée unique.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31.12.2023 : aucune distribution de dividendes
- Exercice clos le 31.12.2022 : une distribution de dividendes de 30.000 €
- Exercice clos le 31.12.2021 : une distribution de dividendes de 21.000 €

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Extrait certifié conforme
Pour l'associée unique, Présidente
La Société MM-CORP représentée par
Matthias MURZIN

